



AVIS DE CONCERTATION

mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Courmonterral au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme en vue de la réalisation par Montpellier Méditerranée Métropole des aménagements des accès multimodaux aux futurs lycée et gymnase

La Région Occitanie envisage la construction sur le territoire de la commune de Courmonterral d'un lycée d'une surface de plancher de l'ordre de 20 000 m².

Ce projet s'accompagne de la réalisation, par la commune, d'un gymnase et, par Montpellier Méditerranée Métropole, de travaux de voirie, de construction d'une aire de dépose-repose des transports scolaires, de création de voies nouvelles légères et de requalification des espaces de stationnement intégrant des fonctionnalités multimodales.

L'opération implique une adaptation du plan local d'urbanisme de la commune de Courmonterral par la mise en œuvre d'une procédure de **Déclaration d'Utilité Publique valant mise en compatibilité du PLU**.

Cette procédure fait l'objet d'une concertation du public, en application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme.

Par délibération du 22 mars 2022, le conseil de Montpellier Méditerranée Métropole a défini les modalités de la concertation. Celle-ci débutera le **25 Mai 2022**, pour une durée minimale de un mois, et se déroulera selon les modalités suivantes :

- mise à disposition du public d'un dossier de concertation :
 - en mairie de Courmonterral, aux heures d'ouverture au public des bureaux, à l'adresse suivante : 12, avenue Armand Daney, 34660 Courmonterral ;
 - sur le site internet de la métropole, à l'adresse électronique suivante : <https://participer.montpellier.fr>
- mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations et propositions :
 - sous format papier en mairie de Courmonterral, aux heures d'ouverture au public des bureaux, à l'adresse suivante : 12, avenue Armand Daney, 34660 Courmonterral ;
 - sous format dématérialisé sur le site internet de la métropole, à l'adresse électronique suivante : <https://participer.montpellier.fr>
- parution dans le journal d'information de la métropole d'un article d'information.

Si les restrictions liées à la crise sanitaire l'autorisent, une réunion publique sera conjointement organisée sur le territoire de la commune, par la région, la métropole et la commune. Cette réunion se tiendra le mercredi 29 juin à 18h00, salle Victor Hugo à Courmonterral.

Une publication dans un journal local informera le public de la date de clôture des registres et de la concertation.

A l'issue de la concertation, Montpellier Méditerranée Métropole en arrêtera le bilan.